

27 juin 2008 -13:13

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2008](#)

Budget économique 2008

Communication des chiffres du budget économique

Communication des chiffres du budget économique

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique reçus par l'Institut pour les comptes nationaux.

Cette année, la croissance du PIB en volume devrait atteindre 1,7%, contre 2,8% en 2007. Après s'être maintenue à un niveau relativement soutenu (0,5%) au premier trimestre, elle ne devrait plus dépasser 0,2% en moyenne trimestrielle durant le reste de l'année 2008.

En 2007, l'économie belge a affiché un taux de croissance élevé principalement en raison de la progression soutenue de la demande intérieure (3,4%). En 2008, la croissance de la demande intérieure se tasse à 2,3%. Le ralentissement de la croissance de la consommation privée et de la construction résidentielle est dû à la stagnation du revenu disponible réel des ménages et à l'augmentation des taux d'intérêt. La croissance des investissements des entreprises recule sensiblement dans le courant de l'année sous l'effet des perspectives de demande moins favorables. Toutefois, elle ralentit à peine en moyenne compte tenu d'un point de départ favorable en début d'année 2008. La croissance des exportations fléchit, à l'instar des débouchés extérieurs. Ces perspectives sont entourées de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des prix des matières premières et à l'importance du ralentissement de la croissance du PIB aux Etats-Unis.

En 2007, l'emploi intérieur aurait progressé en moyenne de 72.600 unités. En 2008, les créations d'emplois devraient se limiter à 56.300 unités compte tenu du ralentissement de la croissance. Le taux d'emploi devrait passer de 62,9% en 2007 à 63,3% en 2008. L'emploi augmenterait plus rapidement que la population active, ce qui se traduirait par une baisse du nombre de chômeurs. En conséquence, le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) baisserait de 7,5% en 2007 à 6,9% en 2008.

L'inflation, mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation, devrait s'établir à 4,6% en 2008, contre 1,8% en 2007. Cette accélération de l'inflation est attribuable principalement aux hausses des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Quant à l'indice santé, il devrait progresser de 4,0% en moyenne annuelle. L'indice pivot précédent (108,34) a été dépassé en avril 2008. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel (110,51) serait dépassé en octobre 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe